

Conditions générales de la Supercard

1. La Supercard est une carte-client gratuite délivrée uniquement à des personnes physiques âgées de plus de 16 ans et domiciliées en Suisse, en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie ou au Liechtenstein ou à des personnes morales domiciliées en Suisse (ci-après "les participants"). Pour les personnes mineures, la signature du représentant légal est exigée. La Supercard doit toujours être établie au nom officiel de la personne ou, s'il s'agit d'une personne morale, à la raison sociale officielle de l'entreprise ou de l'association. Les dénominations de fantaisie et pseudonymes sont interdits. Seule est acceptée l'adresse du domicile ou du siège social fournie aux autorités (l'indication d'une case postale comme domicile peut être refusée). Pour les sociétés et associations, l'indication du nom d'une personne responsable avec numéro de téléphone est obligatoire. Les Supercards portant des indications qui ne remplissent pas ces conditions peuvent être bloqués ou confisqués.

Tous les droits attachés à la Supercard doivent être exercés exclusivement auprès de Coop, Thiersteinerallee 12, case postale, 4002 Bâle. Toute carte délivrée demeure la propriété de Coop. Elle peut être bloquée et/ou confisquée à tout moment, sans indication de motifs.

2. Toute personne qui demande la carte devient, une fois celle-ci délivrée, participant au programme Supercard. La première utilisation de la Supercard équivaut pour le participant à une acceptation des présentes Conditions générales. Les participants qui n'ont pas utilisé leur Supercard pendant 12 mois sont, après avis dans la presse Coop, automatiquement exclus du programme; les éventuels points Supercard accumulés sont alors perdus. Chaque Supercard est munie d'un numéro individuel Supercard (code-barres), qui est attribué à un seul participant. Un participant peut toutefois posséder plusieurs Supercards portant le même numéro Supercard. Si plusieurs numéros Supercard correspondent au même participant, Coop est en droit de transférer la totalité des points sur la dernière Supercard établie et de bloquer les Supercards portant les anciens numéros de participant.

3. Sur présentation de la SUPERCARD à la caisse, les points correspondant à l'achat effectué sont crédités sur le compte "points" SUPERCARD correspondant et indiqués sur le ticket de caisse. Le nombre de points crédités dépend du montant de l'achat. Seule doit être utilisée la Supercard originale délivrée par Coop au participant. Il est interdit de photocopier ou de reproduire d'une quelconque manière la Supercard et son code-barres. Coop est en droit de confisquer et de détruire les Supercards et codes-barres copiés.

Si le participant souhaite obtenir les superpoints accordés par une entreprise partenaire, comme la Banque Coop par exemple, il devra au préalable en faire la demande par écrit.

En cas de force majeure et/ou de panne technique, Coop peut suspendre provisoirement la mise en compte des points. Toute inscription ultérieure des points non portés en compte est alors exclue.

Le participant reconnaît sans réserve, sauf opposition écrite de sa part formée dans un délai de 30 jours, l'état du compte qui apparaît sur le ticket de caisse.

4. Les points accumulés donnent droit à des primes de fidélité. De plus, les primes consistant en boissons alcoolisées ou en produits du tabac ne peuvent être commandées que par des personnes de plus de 18 ans domiciliées en Suisse. Les commandes de primes passées par des personnes de moins de 18 ans exigent la présentation d'une autorisation du représentant légal.

De plus amples informations sur la Supercard, et notamment sur l'accumulation et l'utilisation des superpoints (où, quand et comment) sont disponibles à la Superbox et sur Internet à l'adresse www.supercard.ch.

5. Le participant peut transférer les points qu'il a accumulés sur le compte de quelqu'un d'autre. Un tel transfert peut être effectué à la Superbox ou par Internet, à condition que la Supercard concernée soit protégée par un code NIP et que le numéro de la Supercard du destinataire soit connu.

Si, indépendamment du nombre de Supercards par participant, plus de 100 000 superpoints (crédits et débits confondus) sont transférés en l'espace de 12 mois, Coop décline toute responsabilité quant au transfert de points, à la perte de la carte ou à une utilisation abusive de celle-ci.

6. Une prime déjà commandée ne peut pas être échangée contre des superpoints ou de l'argent. Cette règle s'applique aussi aux primes défectueuses. Si, exceptionnellement, la prime commandée devait être défectueuse, elle serait remplacée gratuitement. Toutes les primes sont garanties 2 ans à compter de la date de commande. La garantie n'est pas prolongée en cas de remplacement. Sont exclus de la garantie les dommages dus à l'usure normale, à une utilisation inappropriée, à un usage professionnel, à une intervention extérieure, à l'utilisation de pièces de rechange de fournisseurs tiers ou à des réparations confiées à des tiers. En cas de problème couvert par la garantie, le Service des consommateurs Supercard (tél. 032 323 05 06) doit être informé afin de régler les modalités de renvoi de la prime défectueuse. Les primes sous forme de bons d'achat sont assorties d'une date de validité à ne pas dépasser.

7. Chaque participant est tenu de protéger sa Supercard à la Superbox par un code confidentiel. Il compose à cet effet un numéro de 4 chiffres connu de lui seul, qu'il entre lui-même à la Superbox. Ce code ne doit être ni noté par écrit, ni communiqué à un tiers.

Chaque participant au programme Supercard est tenu d'informer le Service des consommateurs Supercard des éventuels changements relatifs à ses coordonnées ou de les enregistrer lui-même à la Superbox ou sur Internet à l'adresse www.supercard.ch (p. ex. changement de domicile).

En cas de perte ou de vol, le titulaire informera immédiatement le Service des consommateurs Supercard. Chaque participant est responsable lui-même de l'utilisation correcte de sa Supercard.

Coop exclut toute responsabilité en cas de dommages résultant de la perte et/ou d'une utilisation abusive (p. ex. suite à un vol) de la Supercard ou du porte-clés Supercard (cf. Conditions générales du porte-clés Supercard), indépendamment du fait que le participant ait ou non protégé sa Supercard par un code confidentiel et qu'il ait ou non satisfait à son obligation de signaler la perte de la carte. La clause de non-responsabilité s'applique indépendamment du fait que les dommages causés soient une conséquence directe ou indirecte de la perte/l'utilisation abusive de la Supercard. En particulier, Coop ne remplace pas les superpoints qui auront été débités de la carte concernée lors du transfert de superpoints sur une autre carte ou de l'utilisation de superpoints (commandes de primes, Supercash).

En cas de perte, la Supercard est bloquée et deux nouvelles Supercards portant un nouveau numéro Supercard sont délivrées au participant. Les superpoints accumulés sur la carte bloquée sont automatiquement transférés sur la nouvelle Supercard. Si une carte perdue est retrouvée, son titulaire se chargera de la détruire.

8. Protection des données: la déclaration de protection des données de Coop est disponible ici.

9. Coop se réserve le droit de modifier à tout moment le programme Supercard ainsi que les présentes Conditions générales. La version en vigueur est publiée sur le site Internet de Coop, à l'adresse www.supercard.ch, et est réputée acceptée par les participants dès sa

mise en ligne. Coop peut mettre fin au programme Supercard moyennant un préavis de trois mois. En cas de confusion et/ou de contradiction entre les versions allemande, française et/ou italienne des Conditions générales, le texte allemand fait foi. **Seul le droit suisse est applicable.** Le for est au domicile du participant ou au siège de Coop à Bâle-Ville.

Coop Société Coopérative, Bâle, juillet 2011

Conditions générales de la SUPERCARD Ticket

1. La «SUPERCARD Ticket», support de billet de manifestation

La SUPERCARD Ticket est une Supercard dotée d'une fonction supplémentaire, qui permet de télécharger sur la SUPERCARD Ticket des billets électroniques pour les manifestations et prestations proposées par Ticketcorner SA, de Rümlang.

La SUPERCARD Ticket est munie d'une puce RFID (identification par fréquence radio), système qui identifie la SUPERCARD Ticket sans contact ni physique ni visuel, et qui donne au titulaire de la carte accès à la manifestation ou au lieu pour lequel il a acheté un billet. Il n'est possible de télécharger qu'un seul billet électronique par manifestation ou par lieu sur la SUPERCARD Ticket Coop. Le billet électronique est strictement personnel et ne peut pas être cédé à un tiers.

2. Commande de la SUPERCARD Ticket

Tout titulaire d'une Supercard a la possibilité de commander chez Coop une SUPERCARD avec fonction Ticket. Cette carte est assortie d'un simple droit d'utilisation limité aux lieux où elle est acceptée.

Chaque titulaire de Supercard peut commander un maximum de 4 SUPERCARD Ticket.

Tout titulaire d'une Supercard peut commander une SUPERCARD Ticket pour soi ainsi que pour ses proches (conjoint, enfants) vivant sous le même toit.

Chacune de ces SUPERCARD Ticket portera au recto le nom et le numéro de Supercard du titulaire de la Supercard, et au verso les nom, prénom et date de naissance du destinataire de la SUPERCARD Ticket.

Le contrat relatif à l'obtention de la SUPERCARD Ticket ne prend effet qu'à compter de l'acceptation explicite de la commande par Coop. Le client assume les risques liés à la livraison postale.

Au moment de la commande, il convient de fournir à Coop les informations suivantes:

Numéro de Supercard

Nom et prénom:

Sexe (M. ou Mme):

Adresse postale:

Téléphone:

E-mail:

Date de naissance:

Langue

Si la SUPERCARD Ticket est commandée pour un proche vivant sous le même toit, fournir en outre les informations suivantes relatives à cette personne:

Nom et prénom:

E-mail:

Date de naissance:

Toute SUPERCARD Ticket commandée pour une personne incapable et / ou mineure, en parti-

culier un enfant, reste soumise à la responsabilité du titulaire de Supercard dont le nom figure au recto de la SUPERCARD Ticket.

3. Durée de validité et prix

La «SUPERCARD Ticket» est valable 3 ans, période au terme de laquelle elle expire automatiquement sans qu'il faille la résilier. Aucune procédure de résiliation n'est d'ailleurs prévue. Une fois qu'elle a expiré, il n'est plus possible de télécharger des billets sur sa puce. Les billets téléchargés antérieurement ainsi que les autres fonctions de la Supercard demeurent toutefois valables.

La SUPERCARD Ticket peut-être commandée chez Coop contre 750 superpoints. Une seconde carte commandée en même temps est facturée 240 points. Si une troisième et une quatrième SUPERCARD Ticket sont commandées en même temps que les deux premières, chacune coûtera 400 superpoints supplémentaires. Le nombre de superpoints requis est débité automatiquement du compte Supercard du titulaire à l'émission de ses SUPERCARD Ticket. Toute carte supplémentaire commandée après la première SUPERCARD Ticket sera facturée 750 superpoints.

La SUPERCARD Ticket n'est émise qu'à condition que le compte Supercard du titulaire présente un solde suffisant de superpoints.

Coop est en droit d'interrompre ou de limiter sa collaboration avec TICKETCORNER SA avant l'expiration de la carte. Dans ce cas, l'utilisation de la SUPERCARD Ticket au-delà de la collaboration serait également limitée. Les billets électroniques réservés à cette date pourront être utilisés pendant une période de transition. En tout état de cause, nul ne pourra demander le remboursement du prix de la carte, ni faire valoir un quelconque droit à des dommages-intérêts.

4. Réservation de billets électroniques avec la SUPERCARD Ticket.

Le titulaire de la SUPERCARD Ticket a la possibilité de réserver des billets sur le site www.ticketcorner.ch, en téléphonant au centre d'appels Ticketcorner (0900/800 800; CHF 1.19/min.), ainsi que sur le site www.coop.ch/tickets.

Avant de pouvoir télécharger un billet sur la SUPERCARD Ticket, le client doit accepter les conditions générales de Ticketcorner SA, qui officie comme agent de l'organisateur. La relation contractuelle résultant de l'achat du billet unit exclusivement l'organisateur et la personne qui utilise les services de Ticketcorner SA (ouverture d'un compte Ticketcorner et paiement du billet).

Cette relation n'implique ni Coop, ni Ticketcorner SA, qui font simplement office d'intermédiaire.

Coop décline toute responsabilité quant aux billets électroniques téléchargés sur la SUPERCARD Ticket, notamment en cas de problème d'utilisation de la carte ou des billets téléchargés, quel qu'en soit le motif: perte, confiscation, utilisation frauduleuse, blocage, problème technique et/ou informatique.

Coop garantit exclusivement la possibilité de télécharger des billets électroniques sur la SUPERCARD Ticket, mais décline toute responsabilité en cas de problème technique ou informatique rendant impossible le téléchargement ou de billets ou l'utilisation de la SUPERCARD Ticket. Toute réclamation devra être adressée à l'organisateur ou à Ticketcorner SA en fonction des conditions générales de celle-ci.

5. Utilisation de la SUPERCARD Ticket

La SUPERCARD Ticket est strictement personnelle et non cessible. De la même façon, un titulaire de Supercard ne peut pas utiliser une SUPERCARD Ticket libellée au nom d'un de ses proches, même si c'est son propre nom qui figure au recto de la carte.

La SUPERCARD Ticket ne peut servir de billet d'entrée que pour les manifestations proposées avec cette option. Le titulaire de la SUPERCARD Ticket s'engage à respecter les présentes conditions générales ainsi que celles de Ticketcorner SA. En cas de téléchargement, sur la SUPERCARD Ticket, d'une prestation d'une société de remontées mécaniques, le titulaire s'engage à respecter en outre les conditions générales de la société concernée.

Le titulaire de la SUPERCARD Ticket s'engage à conserver celle-ci en lieu sûr et assume les risques liés à sa perte ou à sa détérioration. En cas d'utilisation frauduleuse de la SUPERCARD Ticket, Coop, Ticketcorner SA, l'organisateur et la société de remontées mécaniques sont en droit de la confisquer et de la bloquer immédiatement. En cas de blocage, le titulaire de la SUPERCARD Ticket s'adressera au Service des consommateurs Supercard (tél. 032 323 05 05/06/07).

6. Échange et remboursement de billets électroniques, remboursement en cas d'annulation de la manifestation

Les billets téléchargés ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni imprimables. Si la manifestation concernée est purement et simplement annulée, le prix d'achat du billet est remboursé dans les 30 jours, conformément aux conditions générales de Ticketcorner SA (en principe sur le lieu d'achat du billet). Si le billet émane d'une société de remontées mécaniques, les conditions générales de celle-ci s'appliquent en sus.

7. Utilisation des données

Les données fournies à l'occasion de la commande de la SUPERCARD Ticket sont recueillies par Coop afin d'être transmises à Ticketcorner SA, de compléter la base de données Coop Supercard et à des fins de marketing.

A partir des données transmises par Coop, Ticketcorner SA attribue au client un numéro d'identification Ticketcorner unique, qu'elle utilise en parfaite conformité avec ses conditions générales et avec ses dispositions en matière de protection des données.

Le numéro d'identification généré par Ticketcorner SA est ensuite intégré dans la base de données Coop Supercard et imprimé au verso de chaque SUPERCARD Ticket, à côté du numéro de la Supercard Coop. Pour plus de détails, prière de se référer aux dispositions de Supercard en matière de protection des données.

8. Dispositions finales

Coop se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions générales. La version en vigueur est publiée sur le site Internet de Coop, à l'adresse www.supercard.ch et est réputée acceptée par le titulaire de la SUPERCARD Ticket dès sa mise en ligne. En cas de confusion et/ou de contradiction entre les versions allemande, française et/ou italienne des présentes conditions générales, le texte allemand fait foi. Seul le droit suisse est applicable. Le for est au domicile du titulaire de la carte ou au siège de Coop, à Bâle-Ville. La dernière version des CG peut être consultée sur Internet à l'adresse www.supercard.ch.

Coop Société Coopérative, Bâle, juillet 2011

Conditions générales du porte-clés Supercard

La Supercard existe aussi sous forme de porte-clés. Celui-ci est plus petit que la Supercard normale et, à la différence de cette dernière, ne porte que le numéro de la Supercard et le code-barres, mais pas le nom de son titulaire.

Procédure de commande:

Le porte-clés Supercard peut être commandé uniquement à une Superbox, à raison de 3 exemplaires au maximum par numéro de compte Supercard et seulement si le titulaire possède déjà une Supercard qu'il a préalablement protégée par un code NIP.

Procédure suivie lorsqu'un porte-clés Supercard est déposé ou trouvé dans un point de vente:

Si une telle situation se présente, Coop cherche à prendre contact avec son propriétaire, qui pourra venir le chercher (avec le trousseau de clés qui l'accompagne) sur place, sur justification de son identité.

Sont en outre applicables les «Conditions générales de la Supercard» susmentionnées.

Coop Société Coopérative, Bâle, juillet 2011